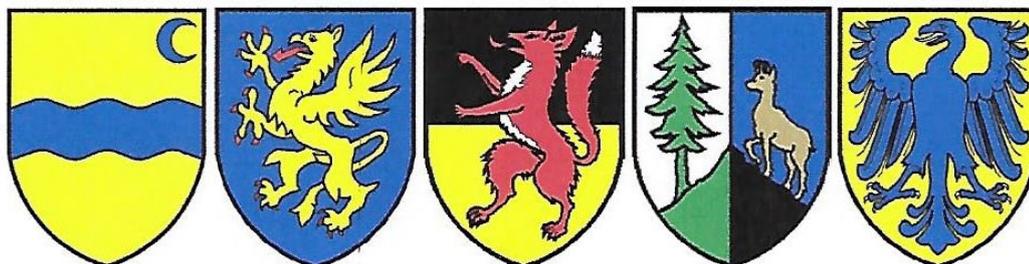


ASSOCIATION SCOLAIRE & PARASCOLAIRE INTERCOMMUNALE DU HAUT-LAC

Objet : RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES



Noville, le 2 décembre 2021

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL

de la commission de gestion et des finances pour
le préavis 03/2021 relatif au budget 2022

	Séances		Emoluments				Signatures
	11.11	22.11	
Rapporteur : Mme Muriel Auberson	X	X					
Membres : M. Pascal Aeberhard	-	X					
M. Mark Brissat	X	-					
M. Sunil Khurdi	X	X					
M. Jean-Daniel Zufferey	X	X					

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission de gestion et des finances chargée de l'étude du préavis s'est réunie au collège du Lac de Villeneuve le jeudi 11 novembre en présence de MM. Marc-Olivier Narbel et Fabio Lecci, membres du CODIR et de M. Yvan Crausaz, boursier de la Commune de Villeneuve que nous remercions pour leur disponibilité, pour les informations et les réponses qu'ils nous ont fournies. La commission s'est à nouveau réunie le lundi 22 novembre à la maison de commune de Rennaz.

En préambule, il y a lieu de préciser que l'ASPIHL a dû reprendre très récemment la gestion des tâches communales relatives aux écoles, anciennement gérées par la Direction des écoles, ceci dès le 1^{er} janvier 2022. Afin de faire face à ce surplus de travail, deux employées de commerces ont dû être engagées à raison de 40 % chacune. De plus, l'ensemble des coûts scolaires a été repris par l'ASPIHL, générant un budget pour l'exercice 2022 avec des charges brutes projetées pour un montant de Fr. 5'325'026.

La commission de gestion et des finances est appelée à se déterminer sur tous les postes comptables liés au bon fonctionnement du Conseil intercommunal, au CODIR et à l'administration de l'ASPIHL pour l'exercice 2022. Les montants de ces différents postes comptables ont été passés en revue et semblent cohérents.

Il est à noter que la tâche de la commission a été délicate lors de la comparaison de ce budget 2022 avec les données des années précédentes du fait de la différence d'outils comptables utilisés pour l'établissement du budget de l'ASPIHL et celui des années précédentes de la Commune de Villeneuve. De ce fait, la Commission sera particulièrement attentive lors de l'analyse des comptes de l'année 2022.

En conclusion et au vu de ce qui précède, les membres de la commission recommandent à l'unanimité, d'accepter le budget 2022 tel que présenté.

- vu** le préavis N° 3/2021 relatif au budget 2022 ;
- ouï** le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet.
- considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

décide

D'approuver le budget de l'année 2022.

Ont signé :

Pascal Aeberhard

Muriel Auberson

Mark Brissat

Sunil Khurdi

Jean-Daniel Zufferey